

l'Europe, nous en indique, je crois, la raison dans ses remarques sur l'exécution du budget. Parlant de ce qu'il appelle " le fléau des crédits extra-budgétaires " en France, vers le milieu du siècle, et des moyens sévères pris pour y porter remède, il dit : " Qui croirait qu'avec ces précautions on n'arrivât à arrêter ce fléau ? Mais les mœurs sont toujours plus fortes que les lois ; les fâcheuses habitudes administratives prévalent sur les règlements : *pour prévenir la prodigalité*, tous les organismes constitutionnels sont insuffisants quand le pouvoir exécutif et les Chambres n'ont pas le dessein arrêté de résister à toutes les fantaisies, et quand ce ferme propos n'est pas, en outre, fortifié par la tradition."

" Cette habitude française, dit-il, ailleurs, de dépasser les crédits primitifs, et cette habitude anglaise de s'écarter aussi peu que possible de ces mêmes crédits doivent naturellement avoir une grande influence sur le sort des budgets définitifs dans l'un et l'autre pays. Aussi en France presque tous les budgets se soldent en déficit ; presque tous les budgets anglais offrent, au contraire, un excédent des recettes réalisées sur les dépenses effectuées."

Il est de fait qu'en Angleterre, le pays constitutionnel par excellence, les dépenses ne dépassent pas ou peu les estimés, parce qu'on a le respect de la parole donnée par les représentants du pouvoir public. Que nous sommes loin de cet exemple salutaire !

Les mécomptes du trésorier peuvent donner une idée de nos finances et du mouvement rapide, insurmontable qui entraîne et domine l'honorable monsieur : il n'est pas maître de la situation. (Appl.)

Je demande, au nom des principes constitutionnels, que le gouvernement de cette province respecte la parole donnée à cette Chambre. C'est en vain que pour expliquer les écarts de son budget, le trésorier viendra se plaindre de la pression populaire à laquelle il ne peut résister, des demandes incessantes qui lui arrivent de tous côtés, il ne trouvera personne pour l'excuser, car est-il ici un député capable de proposer la dépense d'un centin de l'argent public sans l'assentiment préalable du trésorier lui-même ?

Et cette pression ! Mais c'est lui-même qui l'a créée, qui l'entretient. Il fait appel aux appétits raisonnables et déraisonnables de la population. Il semble lui dire : la table est mise, faisons bombance ; après nous le déluge ! Il fait des remises à droite et à gauche, sans discrétion, sans justice.

Il e
viens
façon
peuple

A ce
une le
princip
dépen
compl
erreurs
peu p
inférie
recette
empru
Khédi
ne tron
les vic
conduit

En e
en cette
les chi

Les d
été de

Dépu

L'est
un mot
pour 18
réellem
prison
dépense
des dép
titue u
\$2,785,8
fausses
notre ca
Chamb

Avec
a été le
ans.